



Groupement de la Sidérurgie

L'Acier Belge en 2014

Rapport annuel





L'année 2014 se caractérise par une multitude d'événements adverses à l'installation d'un climat de confiance : intensification et extension des tensions géopolitiques, persistance du spectre de déflation dans certains pays de l'OCDE, ralentissement de la croissance de plusieurs économies émergentes – notamment la Chine –, contraintes budgétaires largement répandues, érosion de la culture du dialogue.

Pourtant les germes de la reprise sont latentes : les Etats-Unis et l'Allemagne se portent bien, la baisse – inattendue en intensité – du cours du baril offre à nos économies un répit bienvenu.

En UE, la Banque Centrale (BCE) et la Commission conjuguent leurs efforts afin d'enclencher le moteur de l'économie d'une part, au moyen d'une politique monétaire accommodante, récemment complétée par des achats d'obligations d'Etat, et d'autre part, en avançant un plan ambitieux d'investissements publics et privés sur la période 2015-2017.

Ces apports massifs de liquidités influent sur le cours de l'euro offrant ainsi à l'économie européenne un regain de compétitivité sur les marchés extérieurs et facilitent par ailleurs l'éclosion de projets novateurs porteurs de croissance tournés essentiellement vers la recherche, l'énergie et les ouvrages d'infrastructures dotés d'une dimension transfrontalière.

En sidérurgie, l'événement majeur intervenu en 2014 est l'arrêt abrupt de la croissance effrénée et ininterrompue, au cours de ces 25 dernières années, de la production et de la consommation d'acier en Chine. Ce constat et l'amorce d'une transition des priorités de la politique économique chinoise vers la demande intérieure de biens de consommation constituent un virage annonçant un recul graduel de la demande d'acier en Chine.

Après deux années consécutives de recul de la demande d'acier en UE, la légère amélioration intervenue en 2014 a essentiellement bénéficié aux importations en provenance de pays tiers : nouvelle progression de 12% contre seulement une hausse de 1,5% pour les livraisons des producteurs belges et européens.

En UE mais aussi sur les marchés hors UE, les sidérurgistes des Etats membres pâtissent d'une pression concurrentielle sans cesse accrue d'offres excédentaires – de surcroît souvent non conformes aux règles et dispositions du commerce international – émanant de pays tels la Chine dont l'outil de production d'acier est en surcapacité structurelle. Sans tarder, les sidérurgistes des pays concernés devraient procéder, à l'instar des efforts considérables réalisés notamment par les producteurs en UE, à l'indispensable restructuration de leur secteur.

Dans un marché globalisé comme celui de l'acier où l'équivalent d'un tiers du volume mondial est négocié à l'échelle internationale, il est essentiel d'assurer le libre accès aux marchés entre opérateurs privés ainsi qu'aux souscriptions aux adjudications publiques. En outre, pour la sidérurgie belge et européenne, il est indispensable qu'elles puissent accéder à un approvisionnement inconditionnel en matières premières.

Le développement des capacités de production dans les économies en phase d'industrialisation mais surtout la persistance de substantiels excédents de capacités au niveau mondial – essentiellement localisés en Chine – incitent un nombre croissant de pays tiers à recourir à des pratiques commerciales déloyales qui perturbent considérablement le fonctionnement du marché de l'acier avec des répercussions qui se propagent dans les autres régions.

Compte tenu de ce contexte international, des spécificités du secteur et des évolutions rapides du marché, il incombe aux entreprises de prendre les décisions stratégiques qui offrent les meilleures perspectives et renforcent leur compétitivité.

Aux autorités européennes et belges, fédérale et régionales, il est demandé d'être attentives aux préoccupations de la sidérurgie européenne et belge qui assurent un rôle structurant pour l'ensemble des activités économiques en UE.

A cet effet, il incombe qu'elles :

- prennent dûment en compte l'impact d'un éventuel octroi à la Chine du statut d'économie de marché ;
- fassent preuve de plus de détermination et de réactivité face à la recrudescence des pratiques commerciales déloyales ;
- veillent à insérer dans les négociations bilatérales / multilatérales des clauses relatives au respect des dispositions de l'OMC, ainsi que des engagements concrets en matière de politique climatique ;
- concrétisent l'objectif de porter à 20% d'ici 2020 la part de l'industrie dans le PIB de l'UE ;
- renforcent les efforts des instances officielles en matière de Recherche / Développement / Innovation ;
- assurent un meilleur accès de la sidérurgie aux programmes-cadres indépendamment de sa part dans l'utilisation des recettes du fonds de recherche charbon/acier ;
- stimulent les connexions transfrontalières, notamment en matière énergétique.

2015 s'annonce être une année charnière à plus d'un titre.

La Conférence relative à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de décembre prochain à Paris est perçue comme ultime tentative de parvenir à conclure un accord global en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Les engagements unilatéraux que l'Europe se fixe en matière de réduction des émissions ainsi qu'en amélioration de l'efficacité énergétique, sont techniquement et économiquement démesurés et hors de portée dans les délais impartis.

Ils exposent le secteur à des coûts exorbitants. Par ailleurs, ils hypothèquent gravement l'objectif de ré-industrialisation de l'UE.

En matière énergétique, l'Europe manque totalement de cohésion, d'intégration et de régulation commune.

Aux autorités belges, le secteur demande avec insistance la mise au point et l'application effective d'une norme énergétique afin de rapprocher les niveaux de prix belges par profil de consommation à ceux en vigueur dans les Etats membres limitrophes.

Dans la même préoccupation de redressement de la compétitivité des entreprises, il est aussi demandé aux autorités d'alléger les charges de toute nature et d'engager la modernisation de la législation sociale afin de dynamiser le marché du travail.

La demande d'acier devrait cette année augmenter de l'ordre de 2% en Europe à la faveur de la bonne tenue du secteur automobile et de l'amorce d'un redressement de la construction.

Toutefois, l'afflux d'importations continuera à exercer une pression sur les niveaux des prix.

La crispation sur le plan social est une résultante d'atermoiements, de mise en doute de l'ampleur du problème. Toutefois, les efforts d'assainissement d'aujourd'hui constituent la base du redressement de demain.

Geert VAN POELVOORDE
Président

Relations sociales

Dialogue social

Dans le domaine des relations sociales, l'année 2014 se place sous le signe de plusieurs réformes portées à divers degrés de réalisation.

On peut relever **en tout premier lieu**, l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 de la Loi sur le Statut Unique concrétisant l'accord du Gouvernement intervenu durant l'année 2013 relatif à l'harmonisation des statuts entre ouvriers et employés.

Cette nouvelle réglementation marque une avancée importante vers l'harmonisation des statuts car elle constitue le premier texte légal qui supprime de façon directe les différences entre les régimes spécifiques de licenciement ouvrier et employé.

A partir du 1^{er} janvier 2014, seule compte l'ancienneté du travailleur pour déterminer la durée de son préavis. Celle-ci connaît une forte amplification au début de la carrière du travailleur pour se stabiliser à partir de deux années d'ancienneté et évoluer de façon plus modérée à compter de 20 années d'ancienneté.

Cette réforme entraîne aussi la disparition des anciens régimes sectoriels de délais de préavis pour les ouvriers et soustrait aux secteurs la possibilité de déroger aux nouveaux délais de préavis.

Dans le sillage de cette importante réforme, plusieurs autres modifications peuvent être épinglées dont notamment :

- la suppression du jour de carence ;
- l'introduction par les partenaires sociaux interprofessionnels d'une réglementation relative à la motivation du licenciement.

La mise en place de nouveaux délais de préavis impacte significativement les secteurs à majorité d'ouvriers. Les partenaires sociaux et le Gouvernement ont donc entamé des discussions en vue de prévoir des mesures dites de « compensation » des coûts additionnels générés par l'allongement des délais de préavis. Toutefois, ces discussions sont toujours en cours pour certaines mesures (diminution des cotisations patronales à destination du secteur des vacances annuelles – ouvriers). D'autres aménagements n'auront pas ou peu d'effet utile pour les entreprises du secteur de la sidérurgie (réforme de la tarification des services externes de prévention et diminution des cotisations au Fonds de Fermeture des Entreprises au bénéfice des toutes petites entreprises).

En second lieu, il importe aussi de souligner l'entrée en vigueur d'une loi datée du 5 mai 2014 qui s'inscrit également dans cette démarche d'harmonisation et porte sur les pensions complémentaires.

Cette loi distingue les prestations de travail en 3 zones temporelles déterminant chacune des obligations spécifiques à charge des secteurs et/ou entreprises et emportant des effets juridiques différents :

- les régimes de pensions complémentaires afférents aux prestations de travail antérieures au 1^{er} janvier 2015 sont « immunisés » et ne sont pas considérés comme source de discriminations ;
- du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024, secteurs et entreprises doivent s'abstenir d'accentuer les éventuelles discriminations existantes et sont/seront encouragés à combler ces différences ;
- à partir du 1^{er} janvier 2025, plus aucune discrimination ne peut subsister en matière de pensions complémentaires entre ouvriers et employés (le maintien de distinctions sur la base de critères objectifs reste possible).

Cette réforme n'est toutefois accompagnée d'aucune mesure en faveur des entreprises afin de leur éviter une aggravation de leur position concurrentielle en raison des coûts substantiels auxquels elles seront confrontées afin de respecter l'objectif d'harmonisation dans le délai prescrit.

En dernier lieu, d'importantes modifications concernant les régimes de fin de carrière (crédit-temps, R.C.C., ...) résultant de l'exécution de l'Accord de Gouvernement ont été finalisées par les partenaires sociaux au terme de l'année 2014. Ces modifications portent principalement sur un relèvement progressif de la condition d'âge en vue de l'accès aux différents régimes.

Formation

Les données sectorielles récoltées depuis plusieurs années témoignent du niveau important d'engagement des entreprises du secteur en cette matière au travers de formations qualitatives formelles et informelles. Les entreprises orientent majoritairement leurs efforts vers des formations liées aux métiers sectoriels dans un souci d'amélioration des compétences en vue d'appuyer l'indispensable redéploiement dans un marché hautement concurrentiel et évolutif.

Le cadre réglementaire relatif aux efforts de formation actuel est devenu inadapté aux réalités des entreprises et aux besoins en matière de formation. Ce cadre repose actuellement sur un relèvement linéaire des efforts alors que les programmes de formation des entreprises ont davantage une portée pluriannuelle et nécessitent, dans certains cas, un ajustement au regard de leurs activités.

En outre, le régime de sanctions en cas d'efforts de formation réputés insuffisants a été jugé comme étant contraire aux principes d'égalité et de non-discrimination par la Cour Constitutionnelle en date du 23 octobre 2014.

Le GSV soutient dès lors l'adoption d'un nouveau dispositif réglementaire en matière de formation adapté aux réalités des cycles socio-économiques des entreprises.

Sécurité

Les entreprises du secteur poursuivent de longue date une politique de santé et de sécurité en vue d'atteindre, à terme, l'objectif de réduction drastique des accidents du travail et des risques professionnels de façon plus générale.

Ces efforts sont probants comme le montrent certains indicateurs relatifs aux accidents du travail. Ainsi, en l'espace de 10 ans,

- le nombre d'accidents avec incapacité d'un jour au moins a été réduit de 70% ;
- le taux de fréquence et le taux de gravité réel ont respectivement diminué de plus de 56% et plus de 65%.

Partant du principe que tout accident doit pouvoir être évité, les entreprises du secteur intensifient continuellement leurs efforts en vue de développer une culture de sécurité sur les lieux de travail et tout au long des processus de travail, tant auprès de leur personnel propre qu'auprès des cotraitants.

Cette culture se concrétise notamment par le développement au niveau de l'ensemble des sites des groupes de nouveaux standards de prévention ainsi que par l'organisation de journées de sensibilisation et d'implication de l'ensemble du personnel, des cotraitants et des fournisseurs.



Production - Consommation

2014: l'année où la production chinoise d'acier a fait du surplace

La production mondiale d'acier brut n'a que très faiblement progressé l'année dernière (0,8%) atteignant un volume total de 1.662 millions de tonnes, ce qui représente néanmoins un nouveau record historique. Cette faiblesse de la croissance est due à la morosité économique prévalant dans plusieurs régions du monde, mais surtout au surplace de la production chinoise à son niveau de 2013.

	Mt	2014/2005	2014/2013	Monde = 100
Chine	823	131%	0%	50%
UE28	169	-14%	2%	10%
Japon	111	-2%	0%	7%
USA	88	-7%	2%	5%
Inde	83	82%	2%	5%
Russie	71	8%	4%	4%
Corée du Sud	71	50%	8%	4%
Monde	1.662	45%	1%	100%

La production de la Chine qui avait augmenté de plus de 131% ces 10 dernières années et avait même encore crû d'environ 90 millions de tonnes en 2013, est restée bloquée en 2014 à 823 millions de tonnes. Les implications de cette nouvelle situation sont aujourd'hui déjà partiellement tangibles et auront indubitablement un impact déterminant sur l'évolution du secteur sidérurgique mondial. Les nouvelles capacités programmées en Chine – 80 millions de tonnes rien qu'au cours de la période 2014-2017 – auront, si aucune restructuration profonde n'est entreprise et si aucun relais de la demande intérieure ne se manifeste, une incidence décisive sur la rentabilité des acteurs sidérurgiques chinois. La recherche de nouveaux marchés à l'international mais surtout le développement fulgurant de courants existants, notamment vers l'UE, sont déjà largement engagés.

Souffrant encore toujours d'un contexte économique morose, la production en UE28 a augmenté de près de 2% l'année dernière recouvrant ainsi le volume de 169 millions de tonnes produit en 2012. Ce même schéma a prévalu en Belgique avec un rattrapage du recul de 2013, la production totale s'élevant en 2014 à 7,3 millions de tonnes dont 1,39 millions d'acier inoxydable.

Une reprise hésitante et fragile de la consommation d'acier en UE

En 2014, la consommation d'acier en UE a évolué de manière hésitante avec un premier semestre encourageant suivi d'un ralentissement au second. Elle a ainsi progressé d'environ 3% à 146 millions de tonnes restant toutefois encore loin du sommet de 200 millions de tonnes atteint avant la crise de 2008. Plusieurs secteurs utilisateurs dont l'automobile, les fabrications métalliques et les tubes ont été bien orientés. La construction pour sa part est restée timorée. Les situations en UE sont toutefois assez hétérogènes : l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Pologne enregistrant des croissances contrairement à la France, l'Italie, voire les Pays-Bas.

Les indicateurs semblent en ce début d'année mieux orientés en UE que jusque récemment. La baisse des prix du pétrole et celle de la parité de l'euro par rapport au dollar, de même que la politique de la BCE peuvent donner à l'UE les impulsions requises pour une reprise plus dynamique. Des dangers guettent toutefois notamment ceux liés à une déflation économique ou à la situation internationale en Ukraine.



L'UE appelée à être plus active dans le soutien à ses secteurs industriels

En 2014, l'UE est restée exportatrice nette d'acier. Le surplus s'est toutefois réduit à environ 4 millions de tonnes de produits finis. Elle a cependant à nouveau perdu des parts de marché avec des importations augmentant plus vite que les livraisons intérieures des producteurs UE. Il importe à l'UE de rester vigilante face à la recrudescence des importations : expansion de 11% en 2014 succédant à une hausse de 10% en 2013.

Un nombre sans cesse croissant de pays prennent des mesures en vue de protéger et avantager leur industrie. Sans pour autant emboîter ce pas, il convient à nos autorités de veiller à une application correcte des dispositions de l'OMC et de ne pas laisser nos entreprises dans des situations de concurrence inégales. Le «Steel Action Plan» doit permettre à la sidérurgie européenne de poursuivre sa vocation d'activité industrielle structurante et innovante pour les différents segments de l'économie.



Développement durable

Un approvisionnement énergétique à des conditions compétitives est indispensable pour la réalisation de l'objectif que s'est fixé la Commission européenne de porter à 20% la contribution de l'industrie au PIB à l'horizon 2020.

L'annonce de la mise en place en UE d'un marché unique de l'énergie, pleinement opérationnel et connecté, vise un double objectif: la résorption de l'écart de prix par rapport aux conditions accessibles aux concurrents hors Europe et la garantie de la sécurité d'approvisionnement.

Au niveau de la Belgique, les accords de gouvernement fédéral et régionaux préconisent la maîtrise des coûts de l'approvisionnement énergétique, répondant ainsi à la requête de l'industrie pour l'instauration d'une norme. La comparaison régulière des prix de l'électricité et du gaz naturel avec ceux des pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas) doit porter sur toutes les composantes, y compris les tarifs pour le transport et la distribution ainsi que les multiples surcharges et redevances, dont celles inhérentes à la politique climatique. Le système doit également prévoir des mesures correctrices pour remédier rapidement à tout handicap compétitif.

La sécurité d'approvisionnement en électricité dépend du développement équilibré du parc de production qui doit se composer de moyens de production classiques – y compris le nucléaire – et des filières alternatives. La promotion des énergies renouvelables – éoliennes, photovoltaïque et biomasse – doit s'intégrer dans une approche globale et tenir compte de la faisabilité technique et l'efficacité des coûts : à cet effet, une réglementation au niveau de l'UE s'impose.

Eviter un black-out électrique est une priorité pour la Belgique : l'application d'un plan de délestage, à même d'assurer la continuité de l'activité industrielle et de limiter les effets indirects notamment au niveau des transports, est une mesure de précaution de dernier ressort.

Le Conseil européen a défini un plan d'action en matière d'énergie et de climat comportant des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, assorti d'un mécanisme de protection pour les secteurs exposés à un risque de perte de compétitivité internationale, aussi longtemps qu'un effort comparable n'est pas d'application aux autres grandes économies.

Le système d'échange de quotas d'émission de CO₂, en renégociation pour la période 2021-2030, doit dès lors impérativement prévoir une protection réellement efficace contre les risques de délocalisation en raison du coût du carbone. Pour les industries intensives en énergie, ces mesures de protection doivent, pour avoir l'effet escompté, se baser sur les principes suivants :

- la poursuite du système de l'allocation gratuite de droits d'émission ;
- une couverture à concurrence de 100% des besoins au niveau des installations les plus performantes, sans coefficients réducteurs ;

- une allocation sur base de benchmarks réalistes, établis en fonction de la faisabilité technique et économique ;
- une prise en compte de l'ensemble des émissions directes et indirectes, à savoir celles dont le coût est répercuté dans les factures par les électriciens.

Objectifs énergétiques/climatiques horizon 2030 fixés par le Conseil d'octobre 2014

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% par rapport à 1990 : pour atteindre cet objectif global, les industries intensives en énergie, soumises au Système d'Echange de Quotas d'Emission, sont contraintes à réaliser une réduction additionnelle de 43% par rapport à 2005 !
- Un relèvement de la part des énergies renouvelables à au moins 27% de la consommation énergétique
- Une amélioration de 27% de l'efficacité énergétique

L'UE prépare également l'introduction d'un système de mise en réserve de droits d'émission (Market Stability Reserve) destiné à engager un mouvement de hausse du coût du carbone. L'industrie insiste pour que ce régime, qui conduira à des augmentations substantielles du prix du carbone et de l'électricité, ne soit introduit que simultanément avec les mesures renforcées contre les fuites de carbone.

La sidérurgie en Belgique s'est engagée dans une nouvelle génération d'accords volontaires avec les Régions sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2020.

Ces nouvelles conventions, qui comportent des contraintes supplémentaires par rapport aux résultats considérables déjà réalisés, cadrent dans la politique de durabilité de la sidérurgie. Grâce à la recyclabilité récurrente de l'acier – ce qui permet de limiter la consommation de matières premières primaires et d'énergie –, la sidérurgie s'inscrit résolument dans le concept d'économie circulaire.

Les multiples applications innovantes de l'acier – dans les secteurs de l'automobile, du bâtiment, des travaux publics, des équipements destinés à la production d'électricité (centrales classiques, éoliennes) – contribuent à optimiser l'efficacité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la durabilité.





Actif en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, Infosteel veille à promouvoir l'utilisation du matériau acier avec ses multiples applications innovantes dans les différentes branches de la construction.

Constitué sous forme d'ASBL, Infosteel compte plusieurs centaines d'affiliés et adhérents qui représentent notamment les nombreux segments que comptent la profession, les milieux académiques et les Administrations concernées, les prestataires de services ainsi que les producteurs et négociants d'acier.

Infosteel partage avec ses membres son savoir et son expertise lors de journées d'étude, via des programmes de formations – tant génériques que thématiques –, par des publications périodiques et des activités de mise en réseau, d'assistance-conseil assurée gracieusement par le helpdesk. La plupart des sujets abordés ont trait à la résistance au feu, à la protection corrosive, aux implications de l'entrée en vigueur de l'EN 1090 ainsi qu'aux spécifications techniques.

Les activités d'Infosteel s'articulent autour de quatre axes majeurs :

1) Les événements professionnels médiatisés

- La Journée Construction Acier 2014,

manifestation de grande envergure, s'est tenue au Sheraton Brussels Airport Hotel, le 27 novembre, avec comme thème central les atouts et les développements de la construction métallique pour les éléments de structures et de façades.

Les quelques 500 participants ont eu l'occasion d'élargir leurs connaissances grâce à des contributions d'orateurs de renom et à la présence de stands d'entreprises actives dans le secteur.

- Le Concours Construction Acier 2014

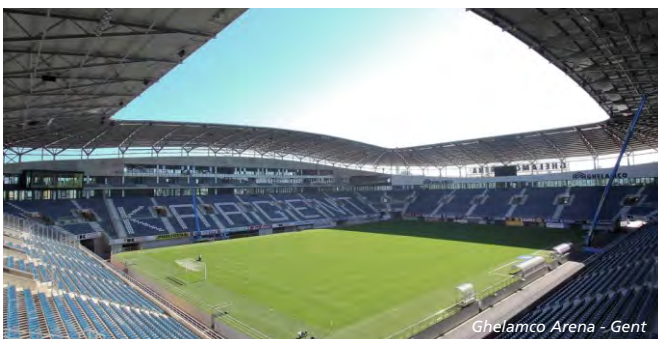
a de nouveau, avec 164 projets introduits, suscité un vif intérêt. Un jury d'experts a sélectionné 31 nominés, a élu 6 lauréats et a attribué un prix spécial pour la rénovation réversible d'un immeuble historique au moyen d'une structure métallique. Les projets retenus ont bénéficié d'une campagne de presse.

- Le Prix Acier Etudiant 2014

offre aux étudiants l'opportunité de se familiariser davantage aux applications de l'acier plat. Les 16 projets ont été présentés lors de la Journée Construction Acier et ont été publiés dans le magazine 'info_steel'.

- Les visites de projets

offrent aux professionnels la possibilité de découvrir des réalisations innovantes en acier : les nombreux participants ont visité le stade Ghelamco Arena à Gent et le Résidence Palace à Bruxelles.



Ghelamco Arena - Gent

2) Le transfert de compétences techniques

Les séminaires et les formations ont essentiellement été consacrés aux thèmes suivants :

- Journée d'étude des ponts métalliques
- La norme EN 1090 et le marquage CE
- Un cycle de formation 'cours de base sur l'acier'
- Des groupes de travail thématiques
- Infosteel suit attentivement les évolutions en matière de normalisation et participe activement aux travaux des Comités techniques institués par les autorités fédérales et régionales.

3) Le réseau 'European IPO Steel Network'

Infosteel est membre fondateur du réseau de promotion du matériau acier qui regroupe les Centres d'information et de Promotion de l'Acier opérationnels en Europe (IPO's).

Cette association développe des actions en partenariat dans le cadre d'une large diffusion des connaissances relatives aux applications de l'acier et le développement durable.

4) La diffusion de l'information et l'aide à la conception

- Les 3 éditions annuelles du magazine 'info_steel' mettent en exergue les avantages et la durabilité des constructions en acier ainsi que les résultats du Concours Construction Acier.
- Le site www.infosteel.be offre un large aperçu actualisé du secteur. La consultation croissante excède 15.000 visites mensuelles.
- Le service Helpdesk offre une assistance de première ligne.
- Les 5 éditions du Newsletter sont un canal d'information du matériau acier et du secteur, complétées par les communiqués et bulletins d'info des membres.

Escalier toure en acier à Tielst-Winge
– Lauréat Concours Construction Acier 2014 Cat. C
– Concept : Close to bone
– Photo : jvdb Infosteel



Fondé en 1948, le CRM est en Belgique le centre collectif de recherche pour la sidérurgie et les métaux non ferreux. Au cours des années, il a progressivement élargi son champ d'action et acquis une réputation mondiale.

Avec plus de 40 membres industriels, les activités du Groupe CRM couvrent un large éventail de segments de marché et de compétences techniques, axés sur les matériaux métalliques, leur transformation, production et applications.

L'organisation CRM (plus de 235 personnes en 2014) soutient et répond à son propre développement technologique au profit de ses membres affiliés en Europe et dans le monde.

Le Groupe CRM est intégralement certifié ISO9001, tandis que plusieurs techniques de caractérisation et d'analyse sont également certifiées ISO17025.

Plus précisément, tous les projets de R&D sont gérés au sein de cinq unités opérationnelles, soutenues par un laboratoire de caractérisation commun :

- Production & Recyclage des Métaux
- Traitement des métaux & Métallurgie physique



- Finition & Revêtement des Métaux
- Application des métaux & Construction métallique
- Solutions industrielles (engineering, lignes pilote, mesures & contrôle)

Parmi les activités menées en 2014, il y a lieu de souligner les actions spécifiques visant une utilisation plus efficace des matières premières et une meilleure valorisation des sous-produits tels que les boues, les poussières, les résidus métalliques, ...

Le CRM dispose d'équipements pilotes appropriés pour de telles études, notamment une installation pilote unique d'agglomération capable de simuler divers concepts de recyclage de gaz fataux inhérents au process, ainsi que des unités de pré-conditionnement (mélangeur intensif, briquetage, pelletisation) adaptées à l'utilisation de matériaux complexes (minerais plus fins, oxydes recyclés), un four à sole rotative (RHF) pour le traitement de pré-réduction et aussi des fours à induction pour la fusion et la coulée des composantes métalliques.



L'acier belge en chiffres

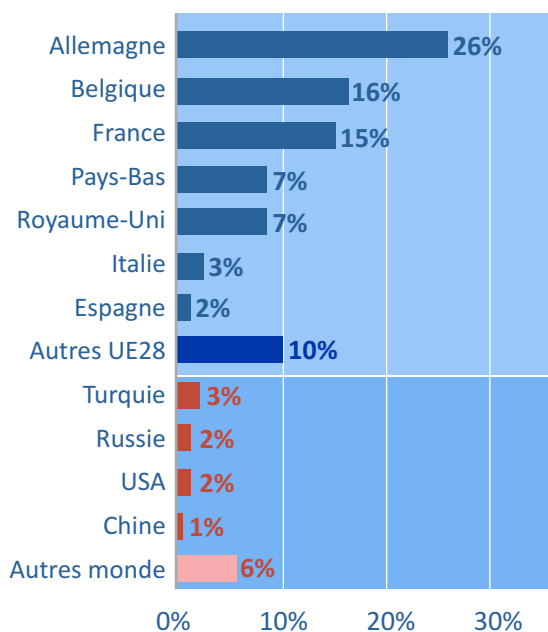
Production d'acier (en Kt et %)

	2012	2013	2014	2014/13
Acier brut (tous aciers)	7.301	7.127	7.331	3%
dt via convertisseur O ₂	4.647	4.738	4.952	5%
dt via four électrique	2.654	2.389	2.379	1%
dont acier inoxydable	1.241	1.332	1.388	7%
Bobines à chaud	7.476	6.988	7.038	1%
Bobines à froid	4.406	4.524	4.687	4%
Tôles revêtues	3.642	3.674	3.903	6%
Tôles quarto	568	510	562	10%
Fil machine	872	796	792	-1%

Autres chiffres clés du secteur

	2012	2013	2014e	2014/13
Emploi (fin d'année)	13.319	11.802	10.572	-10%
Chiffre d'affaires (M€)	8.800	8.350	7.200	-14%
Valeur ajoutée (M€)	1.100	1.050	1.050	0%
Exportations (M€)	5.900	5.400	5.300	2%

Ventilation des livraisons en 2014



PRESIDENT	Geert VAN POELVOORDE	Chief Executive Officer Flat Carbon Europe, ARCELORMITTAL SA
VICE-PRESIDENTS	Bernard DEHUT	Chief Executive Officer, ARCELORMITTAL LIÈGE
	Wim VAN GERVEN	Chief Executive Officer Flat Carbon Europe, Business Division North, ARCELORMITTAL SA
ADMINISTRATEURS	Guy BONTINCK	Directeur Ressources Humaines, ARCELORMITTAL GENT
	Gert HEYLEN	General Manager Genk Plant, APERAM GENK
	Matthieu JEHL	Chief Executive Officer, ARCELORMITTAL GENT
	Bertrand LEJEUNE	Directeur Général, SEGAL / GROUPE TATA STEEL
	Luc LIBERSENS	Directeur de site, INDUSTRIEL BELGIUM SA / GROUPE ARCELORMITTAL
	Horacio MALFATTO	Chief Executive Officer, NLMK EUROPE
	Guido MOERMANS	General Manager Châtelet Plant, APERAM CHÂTELET
	Angelo RIVA	Administrateur délégué, THY-MARCINELLE SA / GROUPE RIVA
	Didier TROISFONTAINES	Managing Director, ENGINEERING STEEL BELGIUM

Entreprises membres au 01.01.2015

sa Thy-Marcinelle
www.rivagroup.com

ArcelorMittal

ArcelorMittal Gent nv
www.arcelormittal.com/gent

sa ArcelorMittal Liège
www.arcelormittal.com/liege

sa Arceo
-

sa Industeel Belgium
www.industeel.info

aperam

Aperam Genk
www.aperam.com

Aperam Châtelet
www.aperam.com

NLMK

NLMK La Louvière
www.eu.nlmk.com

NLMK Clabecq
www.eu.nlmk.com

TATA TATA STEEL

sa Segal
www.tatasteelleurope.com

GEORGSMARLENHÜTTE
Unternehmensgruppe

ESB sprl Engineering Steel Belgium
www.esb.be

Direction GSV

Directeur Général **Robert JOOS**

Directeur **Luc BRAET**

Editeur responsable: Robert JOOS